



Commune			11.00 €
Cartes d'abonnement égarées			5.00 €
Hors commune famille			16.00 €
Livres non rendus (après 2 relances téléphoniques et 1 courrier) :			
Livres adultes			20.00 €
Livres jeunesse			10.00 €
CD/DVD			20.00 €
Bénévoles			GRATUIT
Habitants arrivés dans l'année			GRATUIT
Les nouveaux habitants doivent remplir un bulletin d'inscription.			
<b>DROIT DE PLACE MARCHAND AMBULANT</b>			
Étalage de - 3 mètres linéaires			6.50 €
par mètre supplémentaire			2.65 €
<b>PUBLICITE BULLETIN COMMUNAL</b>			
Artisans et commerçants situés sur la commune			38.00 €
<b>MAISON DES SPORTS - FOYER CULTUREL SCENE</b>			
Vin d'honneur et évènements familiaux (Réservés aux habitants de la communes)			51.00 €
<b>SONORISATION SALLE CLEMENT ADER</b>			
Commune			54.00 €
Hors commune			131.00 €
<b>MATERIEL</b>			
Commune	Salle H. BOUCHER	Couvert (l'unité)	0.40 €
		Verres ou tasses 100	15.00 €
		Verres ou tasses 150	22.50 €
		Verres ou tasses 200	30.00 €
		Autre matériel	0.40 €
Hors commune	salle H. BOUCHER	Couvert (l'unité)	0.70 €
		Verres ou tasses 100	20.00 €
		Verres ou tasses 150	30.00 €
		Verres ou tasses 200	40.00 €
		Autre matériel	0.70 €
Commune	Salle C. ADER	Couverts 100	40.00 €
		Couverts 150	60.00 €
		Couverts 200	80.00 €
		Couverts 250	100.00 €

	Autre matériel	0.40 €
Hors commune salle C. ADER	Couverts 100	70.00 €
	Couverts 150	105.00 €
	Couverts 200	140.00 €
	Couverts 250	175.00 €
	Autre matériel	0.70 €
<b>VAISSELLES PERDUES OU CASSEES</b>		
Clips box		10.00 €
Assiette plate grande		3.00 €
Assiette creuse		2.65 €
Assiette plate petite		2.65 €
Assiette à dessert		2.37 €
Verre ordinaire		0.49 €
Verre ballon		0.92 €
Verre à vin		1.12 €
Flûte		1.12 €
Cuillère grande		0.49 €
Cuillère petite		0.20 €
Couteau		0.49 €
Tasse café		1.89 €
Tasse chocolat		2.47 €
Fourchette		0.49 €
Louche		14.74 €
Pichet		14.38 €
Plateau stratifié		10.60 €
Corbeille		5.94 €
Plat inox		8.60 €
Saladier		14.38 €
Grilles du four		7.00 €
Plaque de cuisson		24.40 €
Plat four 55mm		19.40 €
Couvercle		13.68 €
PLat gastro 100mm		22.29 €
Faitout alu Ø 40		96.57 €
Couvercle Ø 40		19.70 €
Faitout alu Ø 36		83.14 €
Couvercle Ø 36		16.47 €
Plat alu avec anses 45x36		109.04 €
<b>BARRIERES</b>	unité	1.35 €

<b>SALLE CLÉMENT ADER</b>			
<b>ASSOCIATIONS COMMUNE</b>	Tarif W-E	+ ½ j	+ 1 j
Manifestation ½ journée		71,00 €	
Manifestation avec repas	166 €		82,00 €
Manifestation de nature culturelle sans repas	141,00 €		
2 manifestations : l'une avec repas l'autre sans repas	166,00 € 141,00 €		
Réveillon	300,00 €		
<b>PRIVÉS</b>			
Habitants de la commune	332,00 €	82,00€	164,00 €
Habitants hors commune	474,00 €	119,00 €	237,00 €
Privé ou commerçant Tarif séance (danse...)	60,00 €		
Association extérieure Tarif séance (yoga...)	23,50 €		
<b>Chèque Caution</b>	<b>500,00 €</b>		

#### **Salle Clément Ader**

Remise des clefs le vendredi 17h00 sous réserve des disponibilités de l'agent

Reprise des clefs le lundi 8h 45 sous réserve des disponibilités de l'agent

Utilisation par les loueurs à partir du samedi matin pour

pour les mois d'hiver du 1er janvier au 31 mars

(répétition théâtre le vendredi soir)

<b>SALLE HÉLÈNE BOUCHER</b>			
<b>ASSOCIATIONS COMMUNE</b>	Tarif W-E	+ ½ j	+ 1 j
Manifestation ½ journée		51,00 €	
Manifestation avec repas	89,00 €		
Manifestation de nature culturelle sans repas	81,00 €		
Réveillon	181,00 €		
<b>PRIVÉS</b>			
Habitants de la commune	178,00 €	51,00 €	93,00 €
Réveillon pour les habitants de la commune	265,00 €		
Habitants hors commune	300,00 €	75,00 €	150,00 €
Réveillon hors commune	428,00 €		
Privé ou commerçant Tarif séance (danse...)	37,00 €		
Association extérieure Tarif séance (yoga...)	14,50 €		
<b>Chèque Caution</b>	<b>500,00 €</b>		

#### **Salle Hélène Boucher**

Remise des clefs le vendredi 19h15 sous réserve des disponibilités de l'agent communal

Reprise des clefs le lundi 8 h 45 sous réserve des disponibilités de l'agent communal

Cérémonie Obsèques : ½ journée pour les Trélivannais 51 €

Occupation de courte durée pour les associations Trélivannaises : location avec repas en semaine (sauf le vendredi) : 51,00 €

**Pour les 2 salles**

L'APE Mosaïque, la FNACA bénéficient du tarif associations de la commune

Gratuité : le week-end Téléthon, les activités scolaires et Trélivan Animation pour Noël.

Tarif commune pour le personnel municipal

**Subvention école Jean FERRAT.**

Le conseil municipal valide la prise en charge du transport pour la classe de neige du 26 janvier au 2 février 2019 à Bellevaux d'un montant de 4663 €.

**Participation de la commune à l'aménagement du rond-point de la Bézardais.**

Le conseil municipal décide d'inscrire au budget principal 2019 la somme de 70 000.00 € pour la participation de la commune à l'aménagement du rond point de la Bézardais.

**Vente ordinateurs obsolètes**

Le conseil municipal décide de les donner au club informatique de la bibliothèque les ordinateurs obsolètes.

**ENFANCE- JEUNESSE**

**Centre de loisirs 2019– Modalités de fonctionnement et tarifs.**

Le conseil municipal décide d'organiser un accueil de loisirs sans hébergement du 8 juillet au 2 août 2019 inclus avec garderie gratuite de 7 h 30 à 9 h et de 17 h 00 à 18 h 30. Age des enfants de 4 ans au 30 juin 2019 à 12 ans dans l'année.

Participation des familles par jour :				
QUOTIENT FAMILIAL	Tarif journée		Mini Camp	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
0-512	6,40	7.60	9	10.2
513-900	10.60	12.80	13.20	15.30
900-1500	13.10	15.90	15.80	18.30
>1500	15.40	17.90	17.90	20.40

- Le règlement de la totalité du séjour sera effectué lors de l'inscription de l'enfant.
- Rémunération du personnel : salaire forfaitaire à la journée est indexé sur le SMIC en vigueur, incluant la garderie. Congés payés 10% du traitement forfaitaire brut.

STATUT	
Animateur (trice) BAFA Surveillant de Baignade	71.20€
Animateur (trice) BAFA	67.11€
Animateur (stagiaire) la rémunération est appliquée au -delà des 14 jours de stage obligatoire	67.11 €

- Forfait déplacement pour la directrice 40 €

## **URBANISME ET TRAVAUX**

### ***SDE : Rénovation d'un foyer rue des Pins.***

Le conseil municipal décide de remplacer un luminaire situés rue des Pins par le Syndicat Départemental pour un montant estimatif de 618€ HT

## **PERSONNEL**

### ***Temps de travail.***

Le conseil municipal a pris acte de l'avis du comité technique paritaire et décide de confirmer les 1607h annuel de temps de travail pour les agents communaux.

## **AFFAIRE GENERALE**

### ***Dinan agglomération - annulation de la convention de gestion, visant à préciser les conditions dans lesquelles la commune assurera, à titre transitoire, la gestion de la compétence « eaux pluviales »***

Le conseil municipal décide d'annuler la délibération du 21 décembre 2017.

### ***Accueil des séniors : décision de principe sur les lieux et types d'hébergement.***

Le conseil municipal décide de s'orienter et d'avancer sur les deux projets ci-dessous :

- L'un sur le terrain en centre bourg situé près de la salle des fêtes Clément Ader, le long de l'accès à l'ancienne déchèterie qui pourrait être porté par un organisme privé comme « Ages et Vie ». Il propose une nouvelle forme d'hébergement, une alternative à l'EHPAD, pour les personnes âgées en perte d'autonomie. Souvent ces personnes veulent rester dans leur commune ou leur quartier.
- L'autre à proximité de la salle Hélène Boucher, terrain du Rocher, serait dédié à l'accueil spécifique de séniors. Le projet serait conduit par un organisme HLM. Il favoriserait l'accueil de notre population vieillissante.

## **INFORMATIONS**

Organisation des vœux de la municipalité  
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
C. LE BORGNE